



GROUPE DURIEU
419 281 456 RCS NANTERRE
REGLEMENT DE LA TOMBOLA « 100 ANS »

22 septembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1 ORGANISATION	2
ARTICLE 2 PARTICIPANTS ET CONDITIONS DE PARTICIPATIONS	2
ARTICLE 3 DOTATIONS	2
ARTICLE 4 TIRAGE AU SORT	3
ARTICLE 5 RETRAIT DES LOTS	3
ARTICLE 6 LIMITATION DE RESPONSABILITE.....	3
ARTICLE 7 CONTESTATION ET LITIGE	3
ARTICLE 8 DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT	4
ARTICLE 9 DONNEES PERSONNELLES	4

TOMBOLA GROUPE DURIEU « 100 ANS »

ARTICLE 1 ORGANISATION

La société GROUPE DURIEU, Société Anonyme au capital de 50.000 €, dont le siège social est situé 29, avenue du Roule – 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 419 281 456 (la « **Société** »), organise du 15 octobre 2023 au 30 décembre 2023 (la « **Date Butoir** »), une tombola, pour récompenser les fidèles utilisateurs des produits conçus et commercialisés par la Société à l'occasion de son centième anniversaire (la « **Tombola Durieu 2023** »)

ARTICLE 2 PARTICIPANTS ET CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

La Tombola Durieu 2023 est ouverte à tous professionnels, personnes physiques ou personnes morales.

Tout professionnel, ayant effectué un achat de produits OWATROL et/ou OXI et/ou LINITOP d'un montant supérieur à cent (100) euros dans un commerce participant à l'opération peut participer à la Tombola Durieu 2023.

Les organisateurs de la Tombola Durieu 2023 ne peuvent participer à cette opération.

Le nombre de participants n'est pas limité.

Les participants doivent envoyer leurs nom, prénom et/ou dénomination sociale et numéro SIRET, ainsi qu'un numéro de téléphone en indiquant le montant de leurs achats, la date et le nom du magasin où ils ont été effectués, à l'adresse tombola100ansdurieu.com. Un justificatif (ticket ou facture) pourra être demandé aux gagnants.

Chaque participant ne peut s'inscrire qu'une seule fois.

L'élimination immédiate du participant aura lieu si une tricherie est avérée.

ARTICLE 3 DOTATIONS

La Tombola Durieu 2023 est dotée de cent (100) lots, d'une valeur globale de trois mille (3.000) euros, dont le détail est le suivant :

- Lots de premier rang :

cinq (5) chèques cadeaux pour un week-end en écolodge d'une valeur unitaire de deux-cent vingt (220) euros

- Lots de second rang :

quatre-vingt-quinze (95) bons d'achat d'une valeur unitaire de vingt (20) euros

Les lots non réclamés seront soit remis en jeu par l'organisateur soit annulés.

ARTICLE 4 TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort aura lieu le 08 janvier 2024 à l'issue de la Date Butoir, au siège social de la Société ou à distance, par l'intermédiaire de l'utilisation du logiciel qui gèrera la maintenance des participations tout au long de la Tombola Durieu, en présence de Thibault Durieu et de plusieurs témoins pour attester de sa conformité et de son bon déroulé.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant.

S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul.

ARTICLE 5 RETRAIT DES LOTS

La date limite de retrait des lots est fixée au 9 février 2024. Les personnes souhaitant récupérer leurs lots, qui ne se seront pas manifestés avant cette date se verront déchués de leur droit, et perdront la propriété du lot. La Société remettra en jeu lors de prochaines opérations, les lots non réclamés.

Les lots sont à retirer sur place, ou expédiés selon les cas. Si des frais sont occasionnés pour l'expédition, ils seront pris en charge par la Société.

ARTICLE 6 LIMITATION DE RESPONSABILITE

La Société se réserve le droit de modifier ou d'annuler la Tombola Durieu 2023 le 30 décembre 2023, en raison de tout événement rendant impossible l'attribution des lots, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, les participants se verront notifier l'annulation de la Tombola DURIEU, au plus tard avant cette date.

ARTICLE 7 CONTESTATION ET LITIGE

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à la Tombola Durieu 2023, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à la Tombola Durieu 2023, devra se faire par courrier manuscrit, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants, aux coordonnées suivantes :

GROUPE DURIEU
Tombola Durieu 2023
29, avenue du Roule
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger le remboursement de ce dernier.

ARTICLE 8 DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Ce règlement est déposé au siège social de la Société et auprès de SARL PARHUIS, commissaires de justice associés, 51 rue Sainte-Anne 75002.

Ce règlement de la Tombola Durieu 2023 est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, auprès de :

GROUPE DURIEU
Tombola Durieu 2023
29, avenue du Roule
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Il est également consultable sur : www.owatrol-international.com.

ARTICLE 9 DONNEES PERSONNELLES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la Tombola Durieu 2023 sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la Tombola Durieu 2023.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de la Tombola Durieu 2023, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants bénéficient auprès de l'organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant. Ils apparaîtront sur la liste des participants comme anonymes, et recevront une confirmation de participation par mail.